

BAREME D'HONORAIRES



Barème Transactions (Honoraires au 1er septembre 2015) **appartements, maisons, terrains, immeubles, fonds de commerce, murs commerciaux**

Prix de vente du bien	Honoraires TTC
Jusqu'à 50 000 euros	10 %
De 50 001 € à 80 000 €	9 %
De 80 001 € à 120 000 €	8 %
De 120 001 € à 150 000 €	7 %
De 150 001 € à 300 000 €	6 %
Au delà de 300 001 euros	5 %

Honoraires TTC maximum calculés sur le prix de vente, à la charge exclusive du vendeur

Honoraires Avis de Valeur en absence de mise en vente ou location : 150 € TTC

TVA au taux en vigueur de 20% incluse.

EIRL RISPAL SANDRA, Sandra Rispal Immobilier, dont le siège social est situé 17 rue des Carmes, 15 000 AURILLAC.
Numéro SIRET 79012913400033 RCS AURILLAC. Carte Professionnelle sans détention de fonds n° CPI 15022018000030758 délivrée
par la CCI du Cantal. Activités Transaction et Gestion.
Garantie Financière Transaction et Gestion par GALIAN, 89 rue La Boétie 75 008 PARIS, pour un montant de 120 000 euros.

Qualité de commerçant indépendant, membre du réseau Sixième Avenue, l'immobilier par M6.

BAREME D'HONORAIRES



Barème Locations (au 2 Novembre 2023)

appartements, maisons, fonds de commerce, murs commerciaux

TVA au taux en vigueur de 20% incluse.

Surface Habitable	Visites, constitution du dossier, rédaction de bail (à la charge du bailleur et du locataire) Plafond : 8€/m² de la surface habitable	Etat des lieux (à la charge du bailleur et du locataire) Plafond : 3€/m² de la surface habitable
Jusqu'à 30 m ²	6 € TTC / m ² maximum	3 € TTC / m ² maximum
Entre 30,01 m ² et 80 m ²	5 € TTC / m ² maximum	3 € TTC / m ² maximum
Au delà de 80,01 m ²	4 € TTC / m ² maximum	3 € TTC / m ² maximum

Location Garage/Parking/Cave	À la charge du bailleur : 1 mois de loyer TTC maximum	A la charge du locataire : 1 mois de loyer TTC maximum
-------------------------------------	--	---

Honoraires d'entremise et de Négociation : 50 € TTC maximum (à la charge exclusive du Bailleur)
--

Barème Gestion Locative courante (au 2 novembre 2023) **(à la charge du Bailleur)**

7% HT, soit 8,4 % TTC maximum des sommes encaissées.

Prestations : Mise en place du mandat de gestion ; encaissement des loyers et des provisions de charges locatives ; émission des quittances et appels de loyers ; demande et vérifications des justificatifs d'assurance ; révision annuelle des loyers ; départ du locataire ; acceptation et contrôle de la validité du congé ; gestion des impayés (les Honoraires d'huissiers, d'avocats et de frais de justice sont à la charge du propriétaire) ; dépôt de garantie encaissé et conservé par l'agence puis reversé au locataire après état des lieux de sortie ; reversement mensuel des loyers encaissés et compte rendu de gestion mensuel ; gestion des provisions sur charges ; tenue comptabilité propriétaire ; réparations urgentes ; demande de devis pour travaux ; état des lieux de sortie.